



# PLUM' INFO

## BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION COMMUNE DE PLUMAUGAT N° 106

Responsable publication : M. CHEVALIER  
☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.  
E-Mail : [mairie@plumaugat.fr](mailto:mairie@plumaugat.fr)  
Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/>  
Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

### Jeudi 28 Février 2019

#### RESUME CM DU 26 Février :

*(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)*

#### Autorisation dépôt dossier Appel à candidatures " Dynamisme des bourgs ruraux "

M. le Maire rappelle au CM qu'en 2012, le CM Municipal avait mené une première réflexion pour un aménagement urbain. Cette étude avait conduit à créer une opération de lotir sur le secteur nord de la commune. Elle avait permis par ailleurs d'engager une réflexion plus globale sur l'aménagement de la commune afin de maîtriser l'étalement urbain : réaménagement du centre bourg par ses accès, requalification des espaces publics, densification et aménagement îlot pour une rénovation urbaine.

Ces études nous apportent des éléments pertinents pour répondre à l'appel à candidature " dynamisme des bourgs ruraux " qui porte sur plusieurs types d'actions identifiées :

- Aménagement du Parc des Hirondelles
- Aménagement d'une bibliothèque
- Salle socio-culturelle : réaménagement salle polyvalente existante et extension
- Etude pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics
- Biodiversité / Nature en ville
- Création d'une liaison entre le lotissement et le centre bourg
- Remembrement urbain : Aménagement foncier, démolition, dépollution, allotissement
- Restructuration et mise en valeur de l'îlot rue de Caulnes : création d'espaces publics en cœur d'îlot.
- Valorisation du bâti existant en habitat

Le CM est invité à autoriser M. le Maire à faire acte de candidature dans le cadre du programme " dynamisme des bourgs ruraux " mis en place par l'Etat, la Région, la caisse des dépôts et l'EPF.

Après délibération, le CM approuve cette programmation de travaux et autorise M. le Maire à présenter cette candidature " dynamisme des bourgs ruraux " afin de solliciter une aide financière à hauteur de 806 400 € et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

Travaux Poste : avenants : M. le Maire expose au CM que des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires pour la poursuite du chantier : Lot 3 / Cloisons isolation pour 856.60 € HT et lot 6 / Peinture pour 1 518.40 € HT.

Après délibération, le CM décide de réaliser les travaux et autorise M. le Maire à signer les avenants.

Travaux salle des fêtes : devis contrôles : M. le Maire fait part au CM que dans le cadre de la rénovation de la salle des fêtes, des missions de contrôles, études et

diagnostics sont à réaliser. M. le Maire présente les différents devis.

Après délibération, le CM Municipal décide de retenir : contrôle technique, SOCOTEC ; diagnostic amiante et plomb avant travaux, AC Environnement ; consultation géo technicien, FONDOUEST ; étude acoustique, ACOUSTIBEL ; et autorise M. le Maire à signer les devis correspondants.

#### Autorisation signature convention avec l'EPLFPA du

Mené : M. le Maire expose au CM que les travaux d'aménagement du centre bourg sont désormais terminés. Il reste aujourd'hui à réaliser les travaux espaces verts notamment autour de L'Eglise. M. le Maire propose de les confier aux élèves du lycée Horticole du Mené (EPLFPA), basé à Merdrignac (proposition et réalisation).

Après délibération, le CM Municipal approuve cette proposition et autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat avec l'EPLFPA de Merdrignac

#### Projet de délibération fixant les modalités de mises en œuvre du Compte Epargne Temps :

M. le Maire rappelle au CM que les personnels territoriaux peuvent demander, sous certaines conditions, à bénéficier du report de certains jours de congé dans un compte épargne temps.

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient au CM de se prononcer sur le détail des modalités d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, de fermeture du compte épargne temps(CET), ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent.

M. le Maire propose au CM Municipal de fixer comme suit les modalités d'application du compte épargne temps dans la collectivité :

Les bénéficiaires : Les agents titulaires et contractuels de droit public employés à temps complet ou à temps incomplet, de manière continue depuis un an, peuvent solliciter

L'alimentation du CET : Le CET est alimenté par un report des congés annuels + jours de fractionnement, sans que le nombre de jours pris au titre de l'année puisse être inférieur à 20, ou des jours de récupération au titre de l'ARTT

Nombre maximal de jours pouvant être épargnés : Le nombre total des jours maintenus sur le CET ne peut pas excéder 60 jours.

La collectivité instaure la monétisation du CET : Les 15 premiers jours épargnés ne seront utilisés que sous forme de congés. Au-delà de 15 jours, les jours épargnés peuvent être utilisés ou monétisés sous condition.

Après délibération, le CM décide d'adopter les modalités ainsi proposées.

## PELE – MELE :

1 – Besoin d'être aidée dans votre vie quotidienne (aide-ménagère, portage de repas, bricolage – jardinage, professionnels de santé, ...) l'ASAD Mené Rance est là pour vous accompagner. 24h / 24, 7 jours / 7, y compris dimanche et jours fériés. Pour plus de renseignements, 1, rue du 19 Mars 1962 à BROONS ou 16, rue de Dinan à CAULNES. Tél. : 02.96.84.63.43

2 – **LISTE ELECTORALE** : Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 du REU (**Répertoire Electoral Unique**) : Afin de participer à la vie électorale, les lois de 2016 ont réformé les modalités d'inscription sur les listes électorales et institué un Répertoire Electoral Unique. Elle met fin au principe de la révision annuelle des listes. Désormais les électeurs pourront demander à s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 6<sup>ème</sup> vendredi précédant un scrutin seulement à partir de 2020. Toutefois à titre transitoire dans le cadre des élections Européennes de 2019, la date limite des demandes d'inscription est fixée au 30 mars 2019. Pour s'inscrire sur les listes électorales, il est nécessaire de compléter un formulaire disponible en mairie. Il sera demandé de fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Tous les jeunes ayant effectué la démarche de recensement à l'âge de 16 ans seront automatiquement inscrits à leur majorité.

3 – **ENEDIS** rappelle que le propriétaire ou occupant d'un terrain situé à proximité d'une ligne électrique doit veiller à l'élagage régulier des branches afin d'éviter les ruptures de câbles et les coupures de courant.

4 - **L'INSEE réalise une enquête** du 1<sup>er</sup> février au 15 avril 2019 sur le cadre de vie et la sécurité en France métropolitaine. Dans ce cadre, vous serez peut-être interrogé par Mme Anne LE COULS enquêtrice de l'INSEE qui sera munie d'une carte.

5 – **Prochaines permanences du conciliateur de justice**, M. Antoine VIRENQUE : Mercredi 6 mars et Jeudi 14 mars à partir de 14 h 00 au Tribunal d'Instance de Dinan et Lundi 11 mars à partir de 14 h 30 à la Mairie d'Evran.

6 – **Les classes 9** préparent le banquet du 21 Avril, Les invitations ont été lancées. Si vous avez été oublié ou si vous connaissez quelqu'un qui a été oublié, contactez Philippe PACÉ (02 96 83 13 50)

7 – **Le Timbre fiscal électronique** peut remplacer le timbre fiscal papier. Il peut s'acheter sur : <https://timbres.impots.gouv.fr/> ou auprès des buralistes agréés et donc auprès du Bar l'Hermine. Les timbres fiscaux papiers ne sont plus en vente et ils ne seront plus utilisables après le 30 juin. Les timbres amendes ne sont pas concernés par cette dématérialisation.

### Portes Ouvertes

1 – Portes Ouvertes CFA et CFPPA (lycée agricole de Caulnes) le 2 mars à partir de 9 h 00

2 – Portes ouvertes au Lycée La Providence de Montauban de Bretagne (Vendredi 29 mars de 17 h 00 à 19 h 00 et samedi 30 Mars de 9 h 00 à 12 h 00.

## DATES A RETENIR :

### Permanences :

**Maire / Conseiller Départemental** : sur rendez-vous les mardis et vendredis après-midi, samedis de 9H00 à 12H00.  
**Permanence des adjoints** sur rendez vous.

**Dinan Agglomération** vous accueille pour vos démarches à la maison du développement à Caulnes les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 8H30 à 12H30

**Horaires de la Bibliothèque** : mercredi 15 h 00 - 17 h 30 et le samedi 10 h 30 - 12 h 00

### Festivités / Vie des associations de février et Mars :

Jeudi 28 février à 20 h 30 à la salle des fêtes : Conférence par la MSA sur le don d'organes

Samedi 2 mars : Potée de Plumaugaut Athlétisme

Dimanche 3 mars : Pré ouverture de la pêche à l'étang communal par l'AAPPMA de Caulnes

Vendredi 15 mars : AG de Familles Rurales

Samedi 23 mars : Banquet des Chasseurs

Dimanche 24 mars : Commémoration du 19 mars

Dimanche 24 mars à 15h30 concert à l'Eglise avec les chorales Cœur d'Arabesque de Broons et Vitamine C de Coëtmieux

Samedi 30 mars : Théâtre de l'APEL

Dimanche 31 mars : Course nature Plumaugaut Athlétisme

### Dans le canton

Vendredi 8 mars : AG de GROUPAMA (SDF Plumaugaut)

Samedi 23 mars : AG du Crédit Mutuel (agence Caulnes)

Vendredi 29 mars 19 h 00 à Plumaugaut : Bol de riz

### Football:

#### **Equip A**

#### **A l'extérieur**

3 mars à 15 h 30 contre Merdrignac CS 2

#### **A domicile**

17 mars à 15 h 30 contre Illifaut CS

24 mars à 15 h 30 contre Caulnes Rance Foot

### Messes :

Samedi 3 mars à Caulnes à 10 h 30 (Confirmation)

Dimanche 10 mars à St Jouan à 10h30 (Messe des familles)

Dimanche 24 mars à Plumaugaut à 10h30 (commémoration du 19 mars)

**Prochaine réunion de CM** : 12 mars à 20h00, vote du budget



**Côtes  
d'Armor**  
le Département

## **Vous avez plus de 60 ans et avez besoin d'aide au quotidien ou vous vous posez des questions sur le financement de la dépendance ?**

Le département des Côtes d'Armor peut vous aider :

- afin de pouvoir rester chez vous le plus longtemps possible : aides pour le maintien à domicile ;
- afin de pouvoir financer une partie de vos frais de séjour au sein d'un EHPAD (séjour temporaire pour soulager un aidant ou définitif), au sein d'une résidence autonomie ou au sein d'une famille d'accueil agréée par le Département.

Des professionnels du Département seront à votre disposition lors de la réunion d'information organisée le

**28 mars 2019 à 14 h 30 à la salle des fêtes de Broons.**

Ce moment sera l'occasion de répondre à toutes vos questions.